

**LUNDI 27 OCTOBRE 2014 à 9h15 (Expo à 9h)**

Suite LJ Cathyjo Sarl, sur place « Rainbow Bar », 12 Rue de la Liberté à Besançon (25000)

Frais légaux en sus : 14,40% TTC (TVA récupérable)

Conditions de vente en début de vacation.

Enlèvement immédiat après règlement

**CONDITIONS DE VENTE**

\* La vente est faite au comptant et sans garantie, une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente: il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

**ENCHÈRES**

\* Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. Maître RENOUD-GRAPPIN est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

\* Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

\* En cas de double enchère reconnue effective par Maître RENOUD-GRAPPIN, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

**ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**

\* Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Celle-ci est accompagnée de vos coordonnées bancaires avec présentation de 2 pièces d'identité.

\* Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux personnes qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Maître RENOUD-GRAPPIN ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique.

**PAIEMENT ET RETRAIT DES ACHATS**

\* L'acquéreur remet dès sa première acquisition un chèque signé

en blanc à l'ordre de Maître RENOUD-GRAPPIN, lorsque ses achats seront terminés (même durant la vente) il pourra se rendre au bureau des règlements.

\* Paiement en espèces possible jusqu'à 3050 euros (sauf pour les acquéreurs extra communautaires).

\* Pour les paiements en chèques: deux pièces d'identité obligatoires.

\* Les acquéreurs étrangers régleront soit en espèces, soit par virement.

\* En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement de la totalité des sommes dues.

\* Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, Maître RENOUD-GRAPPIN décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les frais d'enlèvement en dehors des horaires prévus pour l'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur. (vacation horaire)

\* L'acquéreur reconnaît avoir entendu les conditions de vente annoncées par Maître RENOUD-GRAPPIN en préalable à la vacation. Il s'engage, avant tout usage, à faire contrôler l'article acquis, auprès d'un professionnel, afin de s'assurer de la conformité du lot à la Législation du Travail. Dans la négative, il s'engage, à remettre le lot à la norme dans un délai de 15 jours, ou de l'exporter dans un pays tiers où il est conforme à la Loi.

1	Licence IV (Transférable sur tout le département sous réserve d'acceptation par Monsieur le Procureur de la République et d'obtention du permis d'exploitation. Obligation pour l'acquéreur d'effectuer une déclaration de mutation en Mairie (Services de Police Municipale, 6 Rue Mégevand à Besançon)
2	Tireuse à bière à 3 groupes
3	Lave verres Silanos en inox
4	Téléphone sans fil et lot de verres
5	4 chaises hautes de bar
6	8 tables rectangulaires en bois pour 4 personnes et 2 tables carrées en bois anciennes pour 2 personnes. On joint 4 tables se trouvant à la cave

7	32 chaises en bois, assises pailonnées. On joint 10 chaises se trouvant à la cave
8	Machine à café La Cimbali Bistro (HS) et mini four Moulinex
9	Congélateur coffre
10	Escabeau à 4 marches et lot de vaisselle diverse
11	Chambre froide en inox à 2 portes
12	Lot divers réparti dans la cave comprenant : lot de verres divers, trancheuse, lave verres, moulin à café, ... (état de fonctionnement inconnu)